

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 5 mars 2018, à 20 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absente : Mme Isabelle Deland

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 h00.

6301-03-2018
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 5 mars 2018.

6302-03-2018
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

6303-03-2018
Adoption du
procès-verbal du
5 février 2018

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février 2018.

6304-03-2018
Adoption des
comptes à payer
du mois de février
et ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de février 2018 totalisant la somme de : 42,569.59\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de février 2018 au montant de:152,513.15\$

Pour un total de comptes à payer de: 195,082.74\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de
questions

Quelques questions ont été posées.

6305-03-2018
Soumission pour
l'émission
d'obligations
Financement
Règl. 175-2017

Date d'ouverture :	5 mars 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,4702 %
Montant :	2 000 000 \$	Date d'émission :	20 mars 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 175-2017, la Municipalité d'Henryville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 mars 2018, au montant de 2 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

75 000 \$	1,80000 %	2019
77 000 \$	2,00000 %	2020
80 000 \$	2,10000 %	2021
82 000 \$	2,35000 %	2022
1 686 000 \$	2,50000 %	2023

Prix : 98,60260

Coût réel : 2,79516 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

75 000 \$	1,80000 %	2019
77 000 \$	2,00000 %	2020
80 000 \$	2,20000 %	2021
82 000 \$	2,35000 %	2022
1 686 000 \$	2,50000 %	2023

Prix : 98,53900

Coût réel : 2,81281 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

75 000 \$	1,75000 %	2019
77 000 \$	2,00000 %	2020
80 000 \$	2,10000 %	2021
82 000 \$	2,30000 %	2022
1 686 000 \$	2,45000 %	2023

Prix : 98,31700

Coût réel : 2,81416 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 000 000 \$ de la Municipalité d'Henryville soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

6306-03-2018
Concordance et
courte échéance
emprunt par
obligation Centre
récréatif

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 000 000 \$ qui sera réalisé le 20 mars 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Henryville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 000 000 \$ qui sera réalisé le 20 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
175-2017	2 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 175-2017, la Municipalité d'Henryville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy , il est résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU HAUT-RICHELIEU
730, BOULEVARD D'IBERVILLE
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU, QC
J2X 3Z9

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la secrétaire-trésorière. La Municipalité d'Henryville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 175-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6307-03-2018
Contrat
soumission rue
Marie-René

Attendu que la municipalité a transmis des soumissions par invitation à quatre fournisseurs pour les travaux de deux branchements d'aqueduc et d'égout sur la rue Marie-René;

Attendu qu'un seul fournisseur a répondu à l'invitation et que la soumission a été ouverte le 26 février à 11 :05hrs;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à la majorité des membres, M. Patrick Wenning ayant demandé d'inscrire sa dissidence, que la municipalité requiert les services de B. Frégeau pour les travaux de deux branchements d'aqueduc et d'égout rue Marie-René à un prix de : 8,500.\$ plus les taxes applicables, les travaux doivent être réalisés entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2018.

6308-03-2018
Mandat Mme
Charbonneau et
Mme Larose
Asselin signataires

Attendu que la municipalité a fait des démarches pour acquérir certains terrains et qu'il faut renommer les signataires dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité nomme Mme Danielle Charbonneau, mairesse et Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de signataires pour lesdits contrats avec Gagnon, Dorais, Laprise notaires.

6309-03-2018
Services requis
3 moniteurs et
1 coordonnateur
semaine de relâche

Attendu que la municipalité doit requérir les services d'un coordonnateur et de trois moniteurs durant la semaine de relâche et autorise le déboursé pour leur rémunération ainsi que les déboursés pour les activités;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à embaucher un coordonnateur et des moniteurs pour les activités durant ces deux semaines et autorise le paiement des activités ci-rattachant.

6310-03-2018
Graphiste et Mme
Geneviève Leclerc

Attendu que la municipalité veut requérir les services d'une graphiste et de Mme Geneviève Leclerc pour un travail de recherche pour des modifications du plan du Parc des Copains;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense de 316.18\$ taxes incluses payable à l'ordre de Loisirs et sport Montérégie.

6311-03-2018
Modification
résolution
6269-01-2018
ligne de vie

Attendu que la municipalité avait adopté la résolution 6269-01-2018 pour une réparation mineure et recertification pour la ligne de vie utilisée à l'USEP au montant de 312.\$ excluant les taxes applicables;

Attendu que suite aux réparations il s'avère que les réparations étaient majeures et non mineures;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la résolution soit modifiée pour la réparation au montant de 837.95\$ avec la recertification excluant les taxes applicables.

6312-03-2018
Facturation temps
homme à l'USEP
réparation flotte

Attendu que la municipalité avait autorisé l'acquisition d'une flotte à l'USEP par la résolution 6247-12-2017;

Attendu qu'il y a lieu de payer la facture concernant l'installation de ladite flotte;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le paiement au montant de 552.45\$ soit déboursé à Direct Contrôle inc.

6313-03-2018
Commande de
tubes pour test à
l'USEP

Attendu que l'employé de l'usine d'épuration des eaux usées nous a fait part qu'il devait commander des tubes pour les tests de DCO à l'affluent et à l'effluent;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'acquisition de tubes pour les tests réactifs pour l'affluent et l'effluent de Geneq inc. au montant de 317.33\$ incluant les taxes applicables.

6314-03-2018
Commande de
produits de
laboratoire à
l'USEP

Attendu que l'employé de l'usine d'épuration des eaux usées nous a fait part qu'il devait commander des produits de laboratoire;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la commande de produits de laboratoire provenant de la compagnie Prolabec au montant de 328.\$ plus les taxes applicables.

6315-03-2018
Réparation
génératrice PM2

Attendu que la génératrice à la PM 2 a fait défaut et qu'il y a urgence à la réparation;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense au montant de 673.50\$ plus les taxes applicables comprenant le coût des pièces à 213.\$ et la main d'œuvre et transport au montant de 460.50\$ par Génératrice Drummond pour le remplacement de la pompe d'amorçage.

6316-03-2018
Demande de
remboursement
politique familiale

Attendu que quatre familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les aînés et des activités;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité de rembourser deux personnes aînées pour un montant de 100\$ chacun, une famille pour un montant de 500.\$ et une autre famille pour un montant de 320.\$.

Dépôt rapport du
directeur incendie

Le directeur du service des incendies émet un rapport verbal.

6317-03-2018
Demande de
support à la MRC
pour Mme
Michelle Chabot

CONSIDÉRANT QU'une rencontre des élus des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien a eu lieu concernant les services incendies;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette rencontre visait la possibilité d'évaluer la pertinence de mettre en commun des équipements, des infrastructures, des services ou des activités et amorcer, la négociation des conditions sous la formule d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal d'Henryville ont signifié unanimement une réelle volonté de coopération et de concertation pour entamer la mise en place d'une structure de travail visant à unifier les services d'incendie des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu compte sur les services d'une coordonnatrice du schéma couverture de risques en sécurité incendie et projets spéciaux en la personne de Madame Michelle Chabot;

CONSIDÉRANT QUE le support ponctuel de Madame Michelle Chabot pourrait s'avérer une aide précieuse pour entamer le processus d'unification des deux services d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal d'Henryville demande à la MRC du Haut-Richelieu de permettre la collaboration ponctuelle de la coordonnatrice du schéma couverture de risques en sécurité incendie et projets spéciaux, Madame Michelle Chabot, afin d'amorcer selon les règles établies, la mise en place d'une structure de travail visant à unifier les services d'incendie des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien sous la formule d'une entente intermunicipale.

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE TRAVAIL

6318-03-2018
Unification
services incendies
Henryville/
Saint-Sébastien

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien ont regroupé les effectifs humains de leur service incendie respectif sous le commandement d'une seule direction depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement a fait ses preuves en efficacité et bon fonctionnement depuis ce temps, à la satisfaction des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle du personnel fait en sorte que, de plus en plus, on doit mettre de côté l'origine géographique des personnes pour se concentrer plutôt sur la présence de pompiers affectés à des interventions en nombre toujours suffisant pour répondre adéquatement aux exigences du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE présentement, la municipalité de Saint-Sébastien a de la difficulté à recruter de nouveaux pompiers, et qu'elle ne prévoit pas d'amélioration dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales s'alignent de plus en plus vers un regroupement des services d'incendies dans les petites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une structure de travail visant à unifier les services d'incendie des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien s'avère une solution plus efficace que l'imposition d'une structure décidée à un autre pallier de gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que le conseil municipal d'Henryville donne son accord afin d'amorcer selon les règles établies, la mise en place d'une structure de travail visant à unifier les services d'incendie des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien sous la formule d'une entente intermunicipale.

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition d'un camion-échelle et que des équipements doivent être ajoutés;

6319-03-2018
Commande
d'équipements
camion-échelle
L'Arsenal

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité commande des équipements de L'Arsenal (CMP Mayer inc.) tel que décrit dans la soumission SOUM039322A pour un montant de 6528.28\$ incluant les taxes applicables.

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition d'un camion-échelle et que des équipements doivent être ajoutés;

6320-03-2018
Commande
d'équipements
camion-échelle
Aréo-feu

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité commande des équipements d'Aréo-feu tel que décrit dans la soumission 63820 pour un montant de 5021.45\$ incluant les taxes applicables.

Attendu que le directeur du service des incendies M. Alain Héту a reçu une candidature pour l'embauche de pompier ;

6321-03-2018
Embauche d'un
pompier M.
Marc-Olivier
Desbiens

Attendu que suite à une entrevue, M. Alain Héту recommande l'embauche de M. Marc-Olivier Desbiens ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte les recommandations du directeur du service des incendies quant à l'embauche de M. Marc-Olivier Desbiens.

Attendu qu'un poste de capitaine a été affiché à la caserne;

6322-03-2018
Nomination d'un capitaine pour le service incendie et taux salarial

Attendu que trois lieutenants ont déposé leur candidature pour avoir le poste de capitaine soit : Mme Caroline Boucher, M. Éric Lord et M. Jean Thimineur;

Attendu que des entrevues ont eu lieu en présence de Messieurs Alain Hétu, directeur du service des incendies, André Raymond, chef aux opérations ainsi que Daniel Villeneuve, chef aux opérations de la municipalité de Saint-Sébastien;

Attendu que la directrice générale Mme Sylvie Larose Asselin a rencontré, en présence de M. Alain Hétu, le candidat retenu soit M. Éric Lord;

Attendu que la municipalité devra aviser le syndicat à l'effet que M. Éric Lord n'occupe plus le poste de lieutenant à partir du 5 mars et qu'il a été nommé capitaine;

Attendu que le conseil doit établir un taux horaire pour le capitaine soit : 23.75\$

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme M. Éric Lord à titre de capitaine à partir du 5 mars 2018 au taux horaire de 23.75\$ pour 2018.

Attendu que la municipalité doit faire réparer l'éclairage à la caserne et qu'une soumission a été expédiée par Claude et François Phénix & fils inc. pour un montant de 325.\$ plus les taxes applicables;

6323-03-2018
Réparation éclairage caserne

En conséquence sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense au montant de 325.\$ plus les taxes applicables pour les travaux d'éclairage à la caserne tel que la soumission du 7 février 2018.

Attendu que suite à l'acquisition du camion-échelle il y a lieu que la municipalité fasse installer une radio communication avec CAUCA;

6324-03-2018
Installation radio camion-échelle CAUCA

En conséquence sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense au montant de 448.68\$ incluant les taxes applicables et que les travaux soit exécutés par Orizon Mobile tel que présentée dans la soumission 013960.

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Attendu la demande présentée par M. Nicholas Patenaude demandant une modification au règlement de zonage dans le but d'autoriser dans la zone 402 les usages de vente, location et réparation de machinerie agricole;

6325-03-2018
Demande de modification règlement de zonage

Attendu la recommandation favorable du CCU à cette demande;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de mandater M. Jean-Pierre Héon, urbaniste pour préparer un projet de règlement dans le but d'autoriser la vente, location et réparation de machinerie agricole dans la zone 402 afin qu'un avis de motion et un premier projet soient présentés à une séance ultérieure.

6326-03-2018
Autorisation de paiement Denicourt arpenteurs

Attendu que par la résolution no. 6114-09-2017 la municipalité avait requis les services de Denicourt arpenteurs pour arpenter les rues Champlain, Lapierre et Maurice-Duplessis avant d'effectuer des travaux de fossés ;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture au montant de 1839.60\$ provenant de Denicourt arpenteurs/géomètres.

- 6327-03-2018**
Formation sur les enrobés bitumineux
- Attendu que M. Jean-Pierre Héon a démontré son intérêt à suivre une formation technique sur les enrobés bitumineux offerte par SNC-Lavalin le 21 mars prochain au coût de 245.\$ incluant le repas du midi;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité d'autoriser tout frais relatif à cette formation et en autorise la dépense.
- 6328-03-2018**
Manchon de réparation
- Attendu que la municipalité doit maintenir un inventaire des pièces utilisées pour l'aqueduc;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition de manchons de réparation provenant de Emco Corporation au coût de 554.82\$ excluant les taxes applicables.
- 6329-03-2018**
Inscription Ordre des urbanistes
- Attendu que M. Jean-Pierre Héon, urbaniste est uniquement au service de la municipalité d'Henryville;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie les coûts d'inscription en tant que membre de l'Ordre des urbanistes du Québec de M. Jean-Pierre Héon au montant de : 675.00\$ incluant les taxes applicables pour l'année 2018-2019.
- 6330-03-2018**
Mailles camion-échelle
- Attendu qu'il y a lieu de remplacer des mailles pour le camion-échelle et qu'un prix a été demandé à Camions Carl Thibault Inc.;
- En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité commande les pièces défectueuses soit des mailles chez Camions Carl Thibault inc. au coût de 381.15\$ plus les taxes applicables.
- 6331-03-2018**
QP 1^{er} versement RIAEPHV
- Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 6147-10-2017 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2018;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 1^{er} versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de :37, 772.00\$ tel que prévu au budget.
- 6332-03-2018**
Signature entente tripartite volet plan du livre
- Attendu que l'entente tripartite offre aux municipalités dans le cadre du Volet plan du livre (bibliothèque) un montant de 540.\$;
- En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à ce projet.
- 6333-03-2018**
Activité « Plaisirs d'hiver »
- Attendu que la municipalité organise des activités le 3 mars « Plaisirs d'hiver » comprenant entre autres, le zumba, la location de la machine à maïs soufflé et l'activité du sirop d'érable;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense d'approximativement 250.\$ pour la journée « Plaisirs d'hiver ».
- 6334-03-2018**
Activité « Chasse aux cocos »
- Attendu que la municipalité organise des activités le 31 mars « Chasse aux cocos » comprenant entre autres, la chasse aux cocos, ateliers de bricolage, décoration de cocos de Pâques et fabrication de chocolat ;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense d'approximativement 500.\$ pour la journée « Chasse aux cocos ».

6335-03-2018
Œuvre d'art
1^{er} versement

Attendu que la municipalité a reçu une facture pour le 1^{er} versement pour la réalisation de l'œuvre d'art;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le paiement de 11365.\$ à Monsieur Roberto Pellegrinuzzi pour la réalisation de l'œuvre d'art dans le cadre du Centre récréatif.

Période de questions

Plusieurs questions ont été posées.

6336-03-2018
Levée de la séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :30 hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».